



Non état des lieux de sortie & facture edf exorbitante

Par **marie57320**, le **23/09/2015** à **15:49**

bonjour, mon conjoint a quitté son logement le 25 mars, aucun état des lieux de sortie à été effectué et son propriétaire lui a dit qu'il s'occuper de fermer le compteur électrique, ce qu'il n'a pas fait...rnmaintenant mon conjoint a reçu une facture edf et courrier de huissier de 1315euro donc son proprio a fait les travaux sur le dos de mon conjoint.rnma question est: mon conjoint peut-il engagé une poursuite ou autre contre son proprio? y a-t-il des assos ou autres pour l'aider ou est-il obligé de devoir payer cette énorme somme??rnmerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **23/09/2015** à **19:28**

Bonjour, pouvez vous prouver que ce n'est pas votre conjoint qui a utilisé cette électricité ? La facture étant à son nom, il doit payer et tenter un accord amiable avec le bailleur, cordialement

Par **Lag0**, le **24/09/2015** à **07:43**

Bonjour,rnIl appartenait au locataire de résilier son contrat de fourniture. rnNormalement, le propriétaire ne pouvait pas le faire à sa place. Sinon, ce serait trop facile, au moindre désaccord propriétaire-locataire, le propriétaire pourrait résilier les contrats de son locataire !

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **07:56**

Bonjour,
[citation] mon conjoint a reçu une facture edf et courrier de huissier de 1315euro
[/citation]
Pas ensemble tout de même.
Il a fait le mort et l'huissier le ressuscite si on peut dire.
Votre conjoint peut effectivement:
* fermer le contrat
* réclamer une participation au bailleur si un relevé de consommation est postérieur à la remise des clefs.